

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 14 DÉCEMBRE 2009

Procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 9 novembre 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues		X
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>OBSERVATEUR</u>		
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	

PRÉSENT **ABSENT**

OBSERVATEURS RÉGULIERS :

SHANEEN, Antoine
Analyste de l'informatique –
Service des technologies de l'information

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Madame Marlène Thonnard, présidente du conseil d'administration, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 45. Elle souligne la nomination, par le conseil des ministres, à sa réunion du 4 novembre 2009, de monsieur Michal Iglewski, à titre de membre du conseil d'administration désigné par l'assemblée générale des professeurs et rappelle que l'Université demeure en attente de la nomination de monsieur Guy Bellemare.

Elle informe le conseil que l'AGE-UQO a confirmé, ce jour même, la désignation de ses deux représentants étudiants au conseil, soit monsieur David Clément, qui voit son mandat prolongé et monsieur Maxime Rainville, étudiant au programme de maîtrise en gestion de projet. Le conseil sera invité à prendre acte de ces nominations en vue de leur confirmer un caractère officiel.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion tenue le 21 septembre 2009
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent vingt-neuvième (1^{er} septembre 2009) et de la trois cent trentième réunions (21 septembre 2009) du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Nomination de deux étudiants au conseil d'administration
 - 4.2 Information transmise par la présidente
 - 4.3 Information transmise par le recteur
 - 4.4 État de situation – planification stratégique
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011
 - 5.2 Révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010
 - 5.3 Mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université*
 - 5.4 Ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel)
 - 5.5 Offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme
 - 5.6 Ajout au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) d'un profil spécialisé en soins de première ligne
 - 5.7 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

- 5.8 Modification à la désignation du Centre d'études universitaires des Laurentides et de la direction du développement des services et coordination des études – CEUL
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Renouvellement du contrat de certains cadres
 - 6.2 État de situation – Entente interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique
- 7.- Nominations
 - 7.1 Modification de la résolution 336-CA-5071 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs de la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec
 - 7.2 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec
 - 7.3 Nomination d'un membre au Comité de santé, sécurité et prévention
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 État de situation – Projets de construction
 - 9.2 Test institutionnel de compétences de la langue française
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée
- 2.- **Procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion tenue le 21 septembre 2009**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

Il mentionne qu'il a eu une rencontre récemment avec le ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur MacMillan, concernant l'engagement du gouvernement à financer les dépenses de fonctionnement de l'ISFORT. L'engagement gouvernemental ayant été confirmé lors de la conférence de presse qui se tenait sur ce sujet, récemment, l'Université demeure en attente de la confirmation formelle du gouvernement à cet effet qui viendra établir la date à partir de laquelle le financement attendu sera obtenu.

La « deuxième vague » d'annonces dans le cadre du programme fédéral de financement des infrastructures du savoir a été effectuée et il semble que les projets privilégiés soient ceux qui se rapportent à l'ordre d'enseignement collégial.

Il informe que la consultation qui a été lancée récemment dans le cadre du projet de modernisation et de révision de la gouvernance de l'Université du Québec a été prolongée au 22 janvier 2010 et il dit souhaiter, dans ce contexte, être en mesure de soumettre au conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 mars 2010, le bilan de cette consultation.

Une première rencontre du comité des candidatures concernant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* a déjà eu lieu et une autre est à venir d'ici la fin décembre.

3.- **Entérinement des décisions de la trois cent vingt-neuvième (1^{er} septembre 2009) et de la trois cent trentième réunions (21 septembre 2009) du comité exécutif**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-neuvième réunion du comité exécutif tenue le 1^{er} septembre 2009, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trentième réunion du comité exécutif tenue le 21 septembre 2009, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- **Affaires générales et corporatives**

4.1 **Nomination de deux étudiants au conseil d'administration**

La présidente informe le conseil que l'AGE-UQO a transmis au secrétaire général, ce jour même, l'information relative à la désignation de deux étudiants appelés à siéger au conseil à titre de membre dans la catégorie « étudiant ». Le secrétaire général confirme, en séance, avoir reçu les documents sur la fin de l'après-midi, documents qui n'ont pas pu être reproduits à temps pour la séance du conseil.

Elle rappelle que les désignations des étudiants comme membres du conseil, suivant en cela un avis préparé à cet effet par le secrétaire général et présenté au conseil, le 17 septembre 2007, ne sont pas soumises à la procédure de décret comme pour les autres nominations de membres du conseil, compte tenu des dispositions pertinentes de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01). Elle invite donc le conseil à prendre acte des nominations afin de les rendre officielles, et ainsi permettre aux étudiants de siéger immédiatement à titre de membres du conseil.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5074 concernant la nomination de deux étudiants au conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

4.2 **Information transmise par la présidente**

La présidente mentionne que la Collation des grades de l'Université se tenait respectivement à Saint-Jérôme et à Gatineau, les 25 octobre et 8 novembre 2009, et que dans les deux cas, les cérémonies ont été très appréciées des diplômés et de leurs nombreux parents et amis qui y assistaient. Encore une fois, l'organisation de ces deux événements a été impeccable et elle adresse aux membres de la communauté universitaire qui y ont pris part, et plus particulièrement de la Direction des communications et du recrutement, les félicitations du conseil.

Elle informe du décès, récemment, de monsieur Jacques Pelletier, ancien membre socio-économique du conseil d'administration. Une lettre de condoléances a été transmise à la famille, de sa part et de la part du recteur.

Tel que cela avait été annoncé lors de la dernière séance du conseil, elle invite les membres qui le désirent à commenter l'intervention d'un membre, monsieur David Clément, lors de sa comparution en commission parlementaire dans le cadre de l'étude du projet de loi 38, le 15 septembre 2009, pour la présentation du mémoire de l'ASSE (Association pour une solidarité syndicale étudiante). Elle rappelle que les propos que tenait monsieur Clément particulièrement sur la qualité du travail des membres socio-économiques du conseil d'administration de l'UQO, en présence de la ministre, l'avaient interpellée comme membre appartenant à cette catégorie et qu'ils avaient mis en doute la maturité et le sérieux de l'engagement personnel de ces membres envers le conseil et l'Université.

Monsieur Clément réagit en se disant tout d'abord surpris de cette intervention de la présidente, lors de la dernière séance du conseil, laquelle intervention soulève, selon lui, un doute sérieux sur sa liberté de parole, a priori dans une commission parlementaire sous l'égide de l'Assemblée nationale. Tout en rappelant qu'il comparaisait à cette occasion comme représentant de l'ASSE, il dit avoir répondu aux questions qui lui étaient adressées par les parlementaires et il réitère que les membres internes sur les conseils d'administration universitaires ont plus « à cœur » les intérêts de l'Université et qu'ils sont mieux placés pour la diriger. Il lui apparaît que cette « sortie » n'aurait pas dû être faite et qu'elle tient davantage au « feu de paille » que d'un problème réel. Il dit maintenir toutes les affirmations faites à cette occasion.

Un membre socio-économique exprime sa déception en regard de tels propos et réitère que les membres externes sont aussi dédiés à la mission et aux intérêts de l'Université que peuvent l'être les membres internes.

Le recteur dit avoir été très interpellé par les propos de monsieur Clément, propos qu'il considère irrespectueux envers les membres socio-économiques du conseil et qui, ultimement, jettent un discrédit sur l'instance même du conseil d'administration.

Un observateur fait valoir que les commentaires de monsieur Clément ne comportaient pas d'accusation envers les membres du conseil, mais qu'ils devaient être compris dans un contexte plus large, rappelant que l'on peut afficher, au sein d'une instance comme un conseil d'administration, une attitude solidaire mais avoir néanmoins la capacité d'exprimer des intérêts divergents.

La présidente poursuit son point d'information en mentionnant avoir pris part, en compagnie du recteur, ce matin même, au lancement officiel de la campagne régionale de la Table Éducation Outaouais en regard de la persévérance scolaire, invitant les membres à surveiller les interventions médiatiques qui sont prévues dans le cadre de cette campagne. Elle fait état de sa participation récente à une rencontre de la composante « politique » de la Table Éducation Outaouais, de même que de sa participation à une rencontre, en compagnie du recteur, avec le caucus des députés régionaux où il a été notamment question de l'ISFORT et de la révision de la loi sur l'Université du Québec.

Elle rappelle aux membres que le processus de renouvellement de mandat du recteur, qui demeure toujours confidentiel, progresse selon l'échéancier prévu.

Elle fait le point sur la situation, qu'elle qualifie de très déstabilisante, et qui a entraîné l'exclusion des observateurs de la séance spéciale du conseil qui se tenait le 29 octobre 2009, concernant un avis à transmettre au comité de sélection formé pour le rectorat de l'Université. Rappelant qu'il s'agit d'un processus, la sélection du recteur, qui est sous la responsabilité de l'Université du Québec et qui est encadrée par un mécanisme réglementaire très rigide (le règlement général numéro 11 de l'Université du Québec), elle dit être consciente que des pratiques se sont graduellement implantées à l'UQO en regard de la participation des observateurs mais que celles-ci se sont heurtées, dans le contexte précis de cette séance spéciale, à l'interprétation stricte dudit règlement et aux pratiques antérieures en pareilles matières dans les constituantes de l'Université du Québec. Les résultats préliminaires d'un sondage effectué à sa demande, auprès des constituantes de l'Université du Québec, par le secrétaire général, indiquent que l'UQO figure parmi les universités les plus permissives en matière de privilèges accordés aux

observateurs. Elle dit vouloir présenter éventuellement ces résultats, une fois la compilation terminée.

Des observateurs font part de leur indignation d'avoir été exclus de cette séance spéciale, à l'encontre d'une tradition qu'ils considéraient solidement établie à l'Université, celle de la participation pleine et entière des observateurs aux activités du conseil. Ils disent mal comprendre comment il se fait que leur présence soit régulièrement autorisée pour les séances ou activités mais pas pour d'autres, faisant même valoir des passages du dernier procès-verbal qui spécifiaient clairement qu'ils seraient convoqués. Un observateur réclame la production d'un avis susceptible d'apporter l'éclairage requis sur la légitimité de ce geste d'exclusion.

La présidente termine son point d'information en mentionnant qu'elle ne participera pas à la séance du conseil du 14 décembre 2009 et qu'elle sera de retour pour la séance du 8 mars 2010. En son absence, le recteur présidera le conseil, conformément au règlement de régie interne.

4.3 Information transmise par le recteur

Le recteur fait état de sa rencontre, en septembre dernier, avec la sous-ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (UQO), madame Christiane Barbe, et de ses nombreuses rencontres individuelles avec les députés de la région, dont madame Stéphanie Vallée (le 5 octobre 2009) et madame Maryse Gaudreault (le 15 octobre 2009), et des différents sujets qui ont été abordés à ces occasions dont le dossier de l'iniquité du financement historique de l'UQO, l'ISFORT et le programme des infrastructures du savoir.

Il commente l'intervention de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) en commission parlementaire, le 29 septembre 2009, alors qu'une majorité de chefs d'établissement étaient présents au sein de la délégation de la CREPUQ, dont le recteur de l'UQO. Il dit s'attendre à ce que des correctifs, plusieurs figurant dans le mémoire de la CREPUQ, soient apportés au projet de loi. Il confirme cependant que le projet de loi 44 concernant les cégeps sera traité prioritairement avant celui des universités, ce qui amènerait à une adoption possible du projet de loi 38 vers le mois de mars.

Un observateur dit s'interroger sur le lien à établir entre le projet de loi 38 et le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec. Le recteur rappelle les étapes qui ont mené à cette initiative des chefs d'établissement de l'Université du Québec visant à une modernisation de l'UQ. Il mentionne qu'à l'origine, le conseil d'administration de l'UQO avait donné son aval à une démarche de consultation en rapport avec ce projet et que cette même démarche aurait été entreprise de la même manière, sans égard au fait que le gouvernement a choisi de publier un projet de loi sur la gouvernance universitaire.

4.4 État de situation - Planification stratégique

Le recteur mentionne que les activités des quatre (4) comités de chantiers ont démarré comme prévu et que les premières rencontres ont surtout servi à favoriser une appropriation du mandat des comités et des thématiques associées à chacun des chantiers.

Un observateur demande à connaître le nombre de membres externes qui participent aux chantiers. Le recteur, qui rappelle que la composition et le fonctionnement des comités de chantier constituent une prérogative de gestion, informe que deux diplômés en sont membres, respectivement, dans les comités de chantiers numéros 1 et 3.

Un membre suggère que, dorénavant, on identifie l'axe de la planification stratégique auquel se rattache chaque dossier soumis au conseil.

5.- Affaires académiques

5.1 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le conseil d'administration, au plus tard le 1^{er} novembre, détermine le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2010-2011, et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite convention.

Cette année, le conseil d'administration n'a pas tenu de réunion en octobre. Ainsi, le dossier est soumis à la réunion du 9 novembre, et ce, afin de permettre d'utiliser les données de fréquentation de fin septembre, comme c'est la pratique habituelle.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à déterminer le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2010-2011 en fonction des dispositions de l'article 8 de ladite convention collective. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que la formule de détermination génère un nombre de 191 postes, lequel constitue le minimum de postes que le conseil d'administration peut fixer. Il ajoute que depuis plusieurs années, le conseil a fixé le nombre de postes à la valeur générée par la formule de la convention, et ce, dans le contexte financier avec lequel l'Université doit composer.

Un membre intervient pour connaître l'état « réel » des besoins des départements en matière de postes de professeur. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'il a rencontré les directions départementales pour procéder à une identification de ces besoins en fonction des principes directeurs qui guident l'exercice de répartition des postes. Sur la base des estimations produites par les départements dans ce contexte, il mentionne que ce sont 17 postes supplémentaires qui sont souhaités.

L'amendement suivant est proposé par monsieur David Clément, appuyé par monsieur Michal Iglewski :

De modifier le nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011, de 191 à 200.

Le secrétaire général, suite à une demande d'avis que lui formule la présidente, émet l'opinion selon laquelle il ne s'agit pas d'un amendement puisqu'il vient modifier ce qu'il estime être une considération essentielle de la proposition. Il rappelle qu'un amendement, par nature, ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots. Ici, l'amendement viendrait modifier, s'il était reçu, l'élément central du dispositif du projet de résolution. Il lui apparaît, dans ces circonstances, que la marche à suivre serait de rejeter cette proposition, si tel était le voeu majoritaire de l'assemblée et, le cas échéant, d'en proposer une nouvelle avec le nombre de postes suggéré.

Malgré ce qui précède, il est convenu de disposer de cet amendement et la présidente invite les membres à s'exprimer sur celui-ci.

L'auteur de l'amendement explique le sens de sa démarche. Sa référence principale étant l'augmentation importante, constatée au cours de la présente année universitaire, du nombre d'EEETP, il dit souffrir du manque de professeurs et indique que ce serait une grave erreur de s'en tenir au minimum.

Plusieurs membres disent s'inquiéter de la capacité financière de l'Université de supporter un tel ajout de professeurs, si cette orientation était privilégiée, dans un contexte budgétaire très difficile, et évoquent le spectre négatif des mesures mises de l'avant dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire que l'Université avait été dans l'obligation de mettre de l'avant, en 2005, pour éviter d'être pénalisée par le MELS. D'autres font état de la planification stratégique et du développement de nouveaux programmes qui vont requérir l'ajout de postes de professeur.

Le recteur et les vice-recteurs témoignent de leur inconfort à l'égard de cet amendement. Ils mettent en garde contre les conséquences d'une telle modification et de la pression exercée sur l'équilibre budgétaire de l'Université, équilibre qui est maintenu pour la 2^e année consécutive. On souligne en outre qu'il faut protéger la capacité de l'Université à fournir les ressources requises pour que les professeurs, qu'on souhaite par ailleurs les plus nombreux possible, soient en mesure d'évoluer dans un environnement leur assurant le soutien requis.

La présidente invite le conseil à se prononcer sur l'amendement : pour : 1 – contre : 13. L'amendement est rejeté à la majorité.

Elle suggère de revenir à la proposition principale.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5075 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

La séance est suspendue à 18 h 10 pour le repas et elle reprend à 18 h 45.

5.2 Révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la lettre d'entente 2009-04 concernant la mesure transitoire à la suite de la lettre d'entente 2009-03 prévoit que, avant que ne soit enclenché le processus de répartition des postes prévu à l'article 8 de la convention collective de travail pour l'année 2010-2011, la répartition des postes entre les départements décidée par le conseil d'administration pour l'année 2009-2010, ainsi que la répartition par secteur disciplinaire des postes pour chaque département de l'Université, doit être discutée entre le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les directeurs de département réunis afin de proposer à la commission des études un projet révisé de répartition des postes, lequel ne devra pas remettre en cause la répartition des postes entre les départements ou la répartition par secteur disciplinaire des postes au sein de chacun des départements, mais lequel devra préciser le site de travail des postes de professeur au sein de chacun des départements, et ce, en tenant compte des recommandations des assemblées départementales quant à ses besoins en ressources professorales par site de travail liés à la bonne marche et à l'orientation du département.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté d'un projet de répartition des postes intégrant le concept de site de travail avec l'ensemble des directions de département. Il fait état des grandes lignes du projet en indiquant le mode de calcul qui est à la base du projet de répartition préliminaire. Pour les départements concernés, il indique le nombre de postes qui est recommandé pour le site de Saint-Jérôme en expliquant les écarts avec la recommandation de l'assemblée départementale concernée, le cas échéant.

La commission des études ayant recommandé au conseil d'administration d'adopter le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010 qui lui a été soumis, les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer à cet égard.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5076 concernant la révision de la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2009-2010; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Mise à jour du Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le conseil d'administration adoptait, le 16 juin 2008, une mise à jour du *Plan stratégique de la recherche*.

Il faut rappeler que l'adoption du Plan stratégique par le conseil d'administration est une condition nécessaire à la présentation de candidatures au Programme des chaires de recherche du Canada et à la présentation de demandes de subvention à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), des programmes de financement hautement compétitifs. Le Plan s'inscrit aussi dans une dynamique québécoise, car il permet de bien baliser les orientations stratégiques de l'institution auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Au cours des prochains mois, l'UQO soumettra de nouveaux dossiers aux programmes de financement d'initiatives de recherche. Certains de ces programmes utilisent une évaluation des dossiers qui repose en partie sur l'adéquation des projets soumis par l'établissement avec son plan stratégique de développement de la recherche. C'est en outre le cas du Programme des chaires de recherche du Canada.

À l'initiative du doyen de la recherche, le comité de la recherche et de la création a proposé certains ajustements au plan stratégique qui visent principalement une mise à jour des informations présentes dans la version actuelle. À noter que le Plan propose l'ajout d'un nouveau domaine en émergence : *la gestion des territoires et de la forêt* ainsi qu'une acception plus inclusive du domaine *la santé psychosociale : enfance-jeunesse* en y inscrivant la dimension « famille ». Les révisions s'inspirent de la vision d'ensemble issue des consultations conduites dans le cadre de la planification du développement académique de l'UQO – Horizon 2014. Nous avons aussi ajouté une rubrique au Plan, 7. Mise en œuvre et évaluation du Plan, pour diviser le texte.

Toutes les autres modifications visent l'actualisation de données (ex. corps professoral, programmes d'études).

Le projet de mise à jour du Plan tient compte des commentaires formulés par le comité de la recherche et de la création, ainsi que les commentaires reçus dans le cadre de la consultation conduite auprès des départements.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a demandé un avis à la commission des études quant à la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création*. À sa réunion du 22 octobre courant, la commission des études donnait un avis favorable à la mise à jour dudit plan, moyennant certaines modifications qui ont été intégrées au document qui est transmis au conseil d'administration. La commission mandatait également le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour préparer le résumé du Plan requis par les programmes de financement d'initiatives de recherche.

Suite à l'avis émis par la commission des études, deux modifications mineures au Plan sont proposées. Elles sont clairement identifiées dans le texte (pages 2 et 12). La modification proposée à la page 2 veut inclure la présente mise à jour du Plan. La modification à la page 12 vise à éviter un éventuel contresens que peut susciter la référence à l'affiliation UQO-IQAFF.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5077 concernant la mise à jour du *Plan stratégique de la recherche et de la création* de l'Université; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

L'élargissement de la programmation de l'Université, par la création d'un doctorat en psychologie visant à former des cliniciens professionnels, s'inscrit non seulement dans une perspective de développement institutionnel, mais répond aussi à des besoins locaux en matière de santé et de services sociaux. De plus, l'implantation de cette formation doctorale, essentielle à l'exercice de la profession, et ce, conformément aux exigences de l'Ordre professionnel des psychologues, permettra d'offrir un continuum d'études de premier cycle et de cycles supérieurs au sein de l'Université du Québec en Outaouais.

Rappelons que lors de sa réunion du 26 janvier 2009, le conseil d'administration avait autorisé l'ouverture des admissions à un programme court de 3^e cycle en psychologie. Ce programme court avait été mis en place afin de permettre aux étudiants d'entamer leur cheminement au 3^e cycle dans l'attente de l'avis favorable de la CREPUQ en regard du projet de programme de doctorat en psychologie (D.Psy). Il avait alors été entendu de fermer le programme court de 3^e cycle au moment de l'ouverture du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de l'état d'avancement du projet de clinique de psychologie qui est un corollaire du programme de doctorat en psychologie. Selon les plus récentes informations obtenues du MELS, il appert que celui-ci pourrait s'attendre, comme condition supplémentaire au financement du fonctionnement de la clinique, à une augmentation du contingentement des admissions. Les discussions vont se poursuivre dans les prochaines semaines.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5078 concernant l'ouverture des admissions au doctorat en psychologie (cheminement professionnel); laquelle est jointe en appendice.

5.5 Offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la planification du développement académique de l'UQO, Horizon 2014, prévoit que le baccalauréat en administration soit offert à Saint-Jérôme.

Dans le contexte de l'ouverture prochaine du nouveau bâtiment qui abritera les activités de l'UQO à compter de l'hiver 2010, il est maintenant envisageable d'élargir l'offre de formation. En outre, des demandes pour une formation en administration à Saint-Jérôme sont régulièrement formulées. C'est dans ce contexte que l'hypothèse de l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme est formulée, et ce, à compter de l'automne 2010. Les besoins de formation dans ce domaine sont d'ailleurs soutenus par les études menées par la direction régionale d'Emploi Québec pour les Laurentides qui démontrent des perspectives professionnelles favorables pour la période 2007-2011 pour les secteurs « Gestion » et « Affaires, Finances, Administration ».

Bien entendu, pour que le programme puisse démarrer dans des conditions acceptables, il importe, entre autres, que des activités de recrutement soient menées le plus rapidement possible. C'est pourquoi il est souhaité que la décision d'ouvrir les admissions à ce programme à Saint-Jérôme puisse être prise, le cas échéant, dans les meilleurs délais.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a sollicité l'avis du Département des sciences administratives à ce sujet, lequel s'est montré favorable à l'ouverture de ce programme en soulignant l'importance de prévoir les ressources requises pour la bonne marche du programme. Le doyen des études a discuté de ce projet

avec la direction du module. La commission des études, lors de sa séance du 22 octobre dernier, a recommandé au conseil d'administration d'offrir ce programme à Saint-Jérôme dès l'automne 2010.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5079 concernant l'offre du baccalauréat en administration à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Ajout au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) d'un profil spécialisé en soins de première ligne

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ajout au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) d'un profil spécialisé en soins de première ligne.

La mise en œuvre de ces formations sera réalisée en collaboration avec l'Université McGill en ce qui a trait aux dimensions médicales du plan de formation qu'on retrouve au sein de la maîtrise.

Le Conseil des études a entériné le projet lors de sa réunion du 25 février 2009.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration de procéder à l'ouverture de ce programme. Toutefois, compte tenu des coûts importants associés à l'encadrement professionnel des étudiantes en stage où l'on anticipe la participation de médecins à cet encadrement, il recommande que l'offre du programme soit conditionnelle à la confirmation, par le gouvernement du Québec du financement de l'encadrement des stages. Il explique que depuis quelques mois, la direction de l'Université attendait une décision en ce sens qui tarde à venir. Or, comme il est envisagé que des étudiantes cheminent dès le trimestre d'hiver 2010 dans ce programme, il serait particulièrement apprécié de pouvoir procéder rapidement suite à l'annonce toujours attendue du financement requis. Par ailleurs, il signale que le fait de confirmer notre volonté institutionnelle à offrir le programme constituerait un signal important de l'engagement de notre université à contribuer à former une relève pour faire face à la pénurie de ressources qualifiées dans ce domaine en Outaouais.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5080 concernant l'ajout au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) d'un profil spécialisé en soins de première ligne; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081).

L'Université du Québec à Chicoutimi offre des programmes de premier cycle en informatique depuis 1986, et des programmes de cycles supérieurs dans cette discipline depuis 1995, moment où un diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique appliquée y fut lancé. Une maîtrise y a été offerte pour la première fois en 1999, en extension de l'UQAM. Depuis septembre 2008, l'Université du Québec à Chicoutimi offre son propre programme de maîtrise en informatique.

En raison du souhait formulé par plusieurs diplômés de la maîtrise en informatique quant à poursuivre des études doctorales dans cette discipline, l'Université

du Québec à Chicoutimi juge opportun de répondre à ce souhait, par le truchement de l'offre, en extension, du doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais.

La commission des études a approuvé, lors de sa réunion du 10 septembre 2009, le projet d'extension à l'Université du Québec à Chicoutimi du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information de l'Université du Québec en Outaouais (3081).

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le développement du secteur des sciences et des technologies de l'information à l'UQO a été facilité par la collaboration de l'Université du Québec à Chicoutimi qui avait permis à notre université, à la fin des années 1990, d'offrir, par extension, le baccalauréat en génie informatique. Il souligne également que le projet d'extension pourrait aussi être l'occasion de faire profiter les étudiants des deux établissements de l'expertise spécifique des professeurs, tant de l'UQO que de l'UQAC. De plus, les échanges entre les deux établissements permettent d'envisager des développements conjoints d'activités de recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5081 concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec en Outaouais régissant les modalités de l'extension du programme de doctorat en sciences et technologies de l'information (3081); laquelle est jointe en appendice.

5.8 Modification à la désignation du Centre d'études universitaires des Laurentides et de la direction du développement des services et coordination des études - CEUL

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que lors de la mise en œuvre des activités à Saint-Jérôme, le conseil d'administration avait retenu de désigner le regroupement des activités et des ressources de l'UQO déployées à Saint-Jérôme par la dénomination : Centre d'études universitaires des Laurentides (CEUL). Au fil des ans, cette appellation a été assez peu utilisée. Par ailleurs, dans le contexte de l'aménagement de l'UQO dans des nouveaux locaux à Saint-Jérôme, il semble opportun de revoir la désignation de l'UQO afin de profiter de la grande visibilité que procurera le nouvel immeuble au cœur de la ville de Saint-Jérôme. C'est ainsi qu'il est suggéré de désigner ces installations sous le titre : « UQO | Campus de Saint-Jérôme ». En outre, cette désignation permet de démontrer que les ambitions de l'Université débordent la mission d'enseignement et couvrent l'ensemble de la mission universitaire.

Par ailleurs, par sa résolution 298-CA-4381, le conseil d'administration désignait l'unité administrative regroupant la majorité des ressources humaines en poste à Saint-Jérôme sous le titre de : Direction du développement des services et coordination des études – CEUL. Compte tenu du changement de désignation qui éliminerait l'usage du titre « Centre d'études universitaires des Laurentides » et après avoir étudié les désignations retenues par d'autres universités québécoises ayant des campus dans d'autres villes que celle du siège de l'Université (UQAR, Université de Sherbrooke), il est suggéré de désigner dorénavant l'unité administrative par le nom « Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5082 concernant la modification à la désignation du Centre d'études universitaires des Laurentides et de la direction du développement des services et coordination des études - CEUL; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Renouvellement du contrat de certains cadres

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux

articles 7 et 8 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement du contrat des cadres suivants pour une autre période de deux (2) ans (art. 7.04) :

- Madame France Fouquette
- Madame Annik Gélinau
- Monsieur Daniel Godon

ainsi que sur le renouvellement du contrat des cadres suivants pour une période de cinq (5) ans (art 7.05) :

- Monsieur Michel Parent
- Monsieur Pierre Tessier

Dans chacun des cas concernant le renouvellement du contrat des cadres, les procédures d'évaluation ont été suivies et les recommandations des cadres supérieurs concernés sont favorables.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5083 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame France Fouquette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5084 concernant le renouvellement du contrat de cadre de madame Annik Gélinau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5085 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Daniel Godon; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, le vote ayant été demandé, les membres conviennent à la majorité (pour : 12 – contre : 2) d'adopter la résolution 338-CA-5086 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Michel Parent; laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, demande à ce que sa dissidence soit enregistrée au procès-verbal.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5087 concernant le renouvellement du contrat de cadre de monsieur Pierre Tessier; laquelle est jointe en appendice.

6.2 État de situation – Entente interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique (ENAP)

Lors de la dernière séance du conseil d'administration, le 21 septembre 2009, un observateur avait soulevé des hypothèses qui, de son avis, tendaient à confirmer que l'entente que l'Université du Québec en Outaouais a établie avec l'École nationale d'administration publique, tel qu'il appert du protocole intervenu entre les parties, à l'été 2009, est déficitaire et qu'elle désavantage l'Université en ce qu'elle lui ferait perdre, annuellement, une somme de l'ordre de 300 000 \$, en plus d'accaparer des espaces qui auraient pu servir prioritairement à certains services actuellement localisés au pavillon Lucien-Brault.

Il avait également évoqué une problématique identique en ce qui concerne l'entente avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières.

Rappelons que le conseil avait approuvé ledit protocole avec l'École nationale d'administration publique, à sa séance du 15 juin 2009, tel que confirmé par la résolution 335-CA-5030.

À la suggestion de la présidente du conseil formulée à la suite des interventions de cet observateur lors de la séance du 21 septembre 2009, il avait été convenu que le vice-recteur à l'administration et aux ressources prépare, à l'intention du conseil, en prévision de la présente séance, une analyse sommaire des aspects financiers et matériels de cette entente de manière à clarifier son impact sur l'Université.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources commente le rapport qu'il a produit en concluant de nouveau que cette entente, selon les analyses effectuées, s'avère profitable pour l'Université.

L'observateur, à l'origine de cette demande, intervient pour exprimer son désaccord avec l'analyse qui conclut à la rentabilité de l'entente. Il s'agit, selon lui, d'un document imprécis, imparfait, qui évite plusieurs aspects essentiels à une bonne compréhension de la situation. Parmi ces éléments, il mentionne la privation de ressources (physiques et financières) que cela occasionne pour la communauté universitaire de l'UQO en plus du fait que le rapport n'aborde pas les aspects qu'il juge litigieux de l'entente avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières. En outre, il demande à consulter le protocole concernant l'utilisation, par l'ENAP, de la bibliothèque.

Un membre présente au conseil un projet de résolution, déposé en séance, concernant le renvoi au comité de vérification du dossier d'évaluation des coûts et revenus des ententes conclues avec l'ENAP et le Collège Nouvelles Frontières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à la majorité (contre : 10 – pour : 4) de rejeter la résolution 338-CA-5088 concernant le renvoi au comité de vérification du dossier d'évaluation des coûts et revenus des ententes conclues avec l'ENAP et le Collège Nouvelles Frontières; laquelle est jointe en appendice.

Un membre, monsieur David Clément, demande à ce qu'il soit fait mention qu'il a voté en faveur de cette proposition.

7.- **Nominations**

7.1 **Modification de la résolution 336-CA-5071 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs de la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec**

Le secrétaire général rappelle que le conseil d'administration, à sa séance du 21 septembre 2009, avait recommandé à l'Assemblée des gouverneurs (résolution 336-CA-5071) la nomination de monsieur Mario Auclair pour agir à titre de représentant de l'Université au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, pour un mandat de trois (3) ans, à la suite de l'intention de monsieur Yves Dupont de démissionner.

Rappelons que le mandat de monsieur Dupont, d'une durée de trois (3) ans, devait prendre fin le 15 décembre 2009 et qu'il lui avait été originalement confirmé par l'Assemblée des gouverneurs, tel qu'il appert d'une recommandation dans ce sens du conseil d'administration de l'Université, à sa séance du 20 octobre 2008 (résolution 328-CA-4919). Monsieur Dupont prenait ainsi, à cette occasion, la relève de monsieur Paul Préseault, alors membre démissionnaire du comité.

L'Assemblée des gouverneurs, à sa séance du 30 septembre 2009 (résolution 2009-14-AG-R-155), avait entériné cette recommandation du conseil mais en nommant monsieur Auclair pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Dupont, soit jusqu'au 15 décembre 2009, plutôt que pour un mandat de trois (3) ans, à compter de la

date de sa nomination, tel que l'indiquait le dispositif de la résolution du conseil du 21 septembre 2009.

Afin d'assurer la conformité de la recommandation du conseil d'administration quant à la désignation de monsieur Auclair en regard des dispositions pertinentes de l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du règlement général numéro 6 « Ressources humaines » (article 10.7), celui-ci est invité à modifier la résolution 336-CA-5071, pour confirmer la recommandation de monsieur Auclair, à la fois pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Yves Dupont jusqu'au 15 décembre 2009, ainsi que pour un mandat de trois (3) ans, mais à compter du 15 décembre 2009.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5089 concernant la modification de la résolution 336-CA-5071 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs de la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

Le mandat de monsieur Antoine Shaneen, à titre de représentant des employés de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec, viendra à échéance le 12 décembre 2009. L'Université a été sollicitée par l'Université du Québec pour procéder à une nomination à cet effet.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-B du règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Comme il s'agit de procéder à une nomination d'un employé, les associations et les syndicats sont invités à recommander un employé, étant entendu que si plus d'une association ou d'un syndicat représentent les employés, comme c'est le cas pour l'Université, la recommandation est faite à la majorité du nombre dans le cas de trois (3) associations ou syndicats et plus.

Le secrétaire général a donc invité les associations et syndicats suivants à se concerter pour lui recommander un candidat : les associations des cadres et du personnel administratif, les syndicats suivants : professeurs, personnel de soutien et du groupe professionnel, le tout, tel qu'il appert du courriel original envoyé le 8 octobre 2009 et d'un courriel qui apportait un correctif, le 9 octobre 2009.

La recommandation majoritaire des associations et des syndicats précités, telle qu'elle a été communiquée au secrétaire général par courriel (4 sur 5), est à l'effet de désigner monsieur Antoine Shaneen comme représentant des employés de l'Université au comité de retraite de l'UQ.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs pour entérinement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur David Clément, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5090 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs concernant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'à la suite de la démission de monsieur Pierre Tessier à titre de représentant des cadres au comité de santé, sécurité et prévention et comme prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, l'Association des cadres a désigné un nouveau membre, soit madame France Fouquette, pour la représenter audit comité et terminer le mandat de monsieur Tessier qui prendra fin le 31 mai 2010 (résolution 324-CA-4885).

Le conseil d'administration est donc invité à nommer madame France Fouquette, en remplacement de monsieur Pierre Tessier jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'au 31 mai 2010.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 338-CA-5091 concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Un observateur, disant s'inspirer des recommandations du rapport du vérificateur général du Québec à la suite des déboires financiers de l'UQAM, rappelle qu'il est essentiel que le conseil soit régulièrement informé quant à l'état d'avancement des travaux et quant au respect des devis et des coûts relatifs aux projets en cours de construction et de transformation. En conséquence, il demande à connaître l'état de situation concernant les travaux en cours. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que les travaux de réfection des aires communes au pavillon Alexandre-Taché devraient être terminés pour décembre 2009. Les travaux d'aménagement d'une surface synthétique pour la pratique du soccer devraient être terminés cette semaine et la construction du campus de Saint-Jérôme continue à se faire dans le respect le plus absolu des devis, des coûts et des échéanciers, à telle enseigne que le bâtiment devrait être accessible tel que prévu, vers la mi-décembre.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la démission du doyen de la formation continue et des partenariats, monsieur Serge Gagnon, qui va demeurer en poste jusqu'en décembre prochain. Le processus de remplacement est actuellement en cours.

Il fait état des travaux menés par le décanat des études concernant l'implantation, lors de l'admission des candidats autres que les sortants de cégeps, d'un test de compétence linguistique en français, conformément à la politique linguistique. Il dit aborder cet exercice avec une grande prudence, compte tenu des conséquences potentiellement négatives qu'une telle exigence pourrait avoir sur l'accessibilité à l'Université. Il attire en outre l'attention des membres sur le fait que l'imposition d'un test de compétence en français pourrait éventuellement dissuader des candidats intéressés à acquérir un perfectionnement en demandant l'admission à un programme de certificat.

Un membre fait état des articles parus récemment dans le Journal de Montréal concernant les indemnités de départ consenties à des cadres universitaires, dont celle versée à l'ex-vice-rectrice à l'administration et aux ressources devenue vice-présidente à l'administration à l'Université du Québec, et se dit étonné d'observer en même temps que l'Université choisisse de réduire ses activités d'enseignement. Le recteur confirme qu'il s'agit là de conditions de travail prévues dans le protocole des cadres supérieurs de l'Université du Québec.

Ce même membre déplore la piètre qualité du site web de l'Université et le fait que le comité sur le site web est inopérant depuis plus de trois (3) ans, malgré l'existence d'une politique qui en prévoit l'existence. Il évoque, en outre, un geste regrettable, un « acte de manipulation », survenu récemment, en regard de la modification effectuée à une image qui devait paraître dans le canal « Nouvelles » du site de l'Université.

Un membre dit avoir eu vent que la grande salle du pavillon Alexandre-Taché pourrait être réquisitionnée, en décembre prochain, pour la vaccination massive en lien avec la pandémie de grippe H1N1. Le recteur confirme qu'il y a effectivement eu des échanges avec l'Agence régionale mais que rien n'a encore été confirmé. Il s'agit là d'une procédure préventive en vue de pouvoir répondre, si les besoins venaient à s'amplifier, à des besoins de services de santé additionnels qui seraient offerts à la population.

Ce même membre se demande s'il y a eu des suites à des interventions de conseillers municipaux qui, pendant la dernière campagne, ont manifesté le souhait d'avoir un siège dédié au sein du conseil d'administration de l'Université. Le recteur dit ne pas avoir été sollicité à cet égard.

9.- **Dépôt de documents**

9.1 État de situation – Projets de construction

9.2 Test institutionnel de compétences de la langue française

10.- **Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 14 décembre 2009 à 16 h 30.

La présidente informe qu'elle va être absente pour les deux prochaines séances, soit les 14 décembre 2009 et 25 janvier 2009, et que c'est le recteur qui va les présider, conformément au Règlement de régie interne.

Elle saisit l'occasion pour rappeler aux membres et aux observateurs qui participent aux activités du conseil de l'importance d'administrer le présent et l'avenir et d'avoir une vision critique, proactive et dynamique, dans la conduite des affaires du conseil. Elle rappelle l'importance de maintenir, en tout temps, une conduite respectueuse des règles et des personnes, une condition essentielle pour permettre au conseil d'accomplir adéquatement ses mandats.

11.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 25.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Luc Maurice